

**contournement  
autoroutier d'Arles**



# Contournement autoroutier d'Arles

## Réunion de lancement

**Groupe de travail  
Agriculture & Hydraulique**

**15 juillet 2021**



  
**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement



- Règle de base

Tout le monde a raison...  
... Partiellement !!!

- Pas de jugement
- Écoute
- Bienveillance
- Echanger de façon respectueuse et conviviale
- Echanges oraux avec le maître d'ouvrage (comme en réunion publique présentielle)



# Présentation des intervenants et animateurs

## Maîtrise d'ouvrage – DREAL PACA

- Julien MENOTTI, responsable d'opérations

## Bureaux d'études techniques

- Anne-Sophie CHAUDAT – EGIS
- Lise FOUCHER – EGIS
- Nicolas VIGNON – Terres d'Agri

## Animation, facilitation – Nicaya Conseil

- Stéphane SAINT-PIERRE
- Samuel MAZZER



**Nous vous proposons de  
vous présenter lorsque  
vous prendrez la parole**

- 1. Rappels : le projet et la concertation publique réglementaire 2020-2021**
- 2. Bilan de la concertation publique réglementaire 2020-2021**
- 3. Choix d'une variante de tracé au sein du fuseau « VSV »**
- 4. Calendrier prévisionnel du projet de contournement**
- 5. Démarche de travail sur l'agriculture et l'hydraulique**
- 6. Dispositif de travail en concertation**
  - 1. Avec les exploitants**
  - 2. Avec les instances agricoles et hydrauliques**
- 7. Principes de compensation des impacts du projet sur l'agriculture et l'hydraulique**

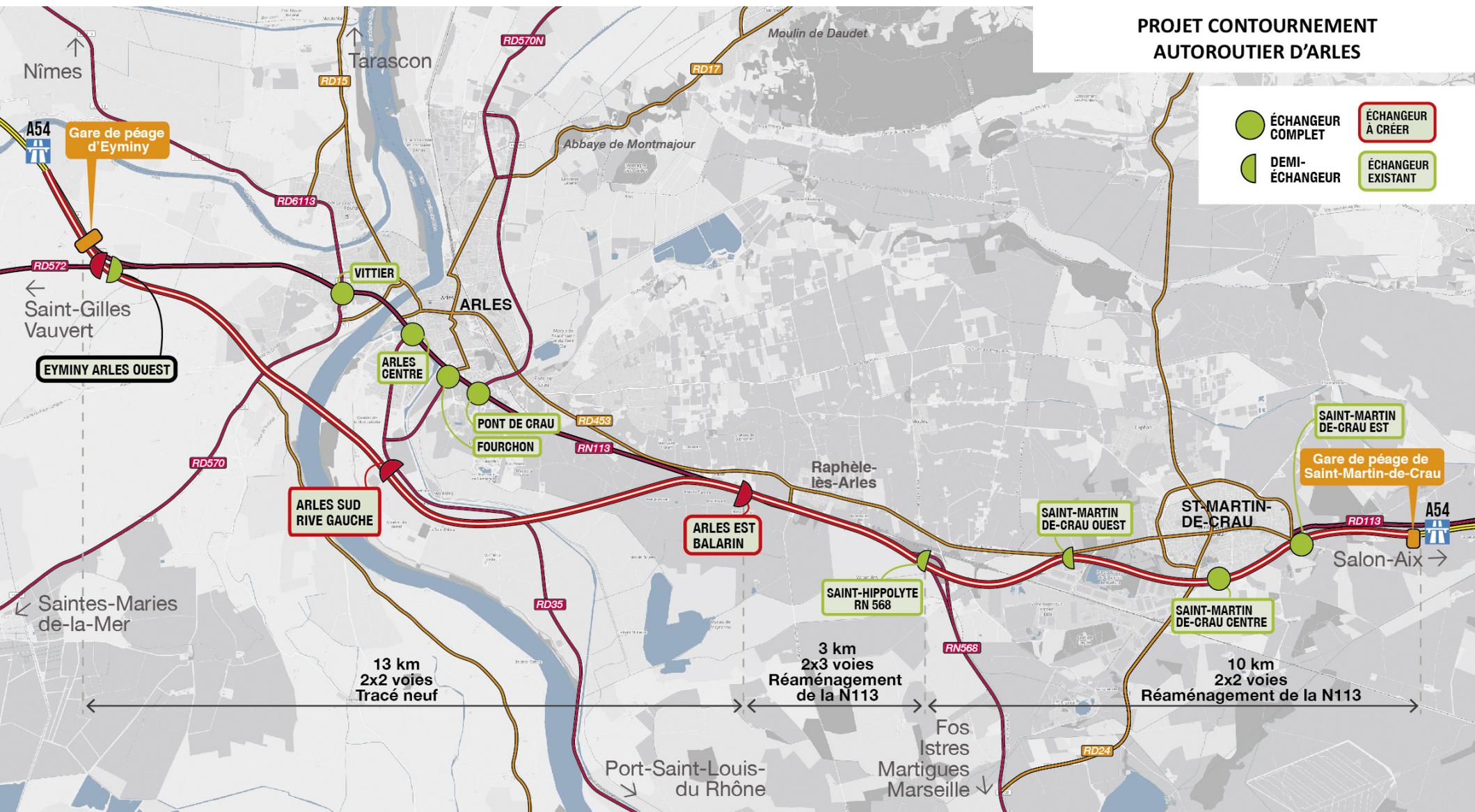
# 1. Rappels : le projet et la concertation publique réglementaire 2020 - 2021

# Objectifs fondamentaux du projet

- Contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des riverains de la RN 113
- Assurer la continuité autoroutière A8↔A7↔A54↔A9 et améliorer la sécurité routière
- Contribuer au développement socio-économique local

**→ Dans le respect des enjeux agricoles, hydrauliques et naturels**

# Caractéristiques du projet



# Objectifs de la concertation publique

## 2 déc. 2020 – 31 janv. 2021

### ▪ **Objet de la concertation publique réglementaire**

- Informer le public sur le projet
- Recueillir les contributions sur le projet et les variantes de tracé

### ▪ **Attentes de la DREAL - maître d'ouvrage**

- Partager l'état d'avancement de l'élaboration du projet
- Améliorer et enrichir le projet, pour la poursuite des études et de la concertation continue, en vue de l'enquête préalable à la DUP
- Identifier la variante de tracé de moindre impact à retenir pour la suite

### ▪ **Périmètre de la concertation**

- Le fuseau d'étude Sud Vigueirat ou « VSV »
- En cohérence avec
  - Les décisions antérieures
  - Le cadre fixé par décision ministérielle de reprise du projet
  - Les résultats des études actualisées de 2020 et de la concertation continue de 2019-2020

## **2. Bilan de la concertation publique réglementaire 2020-2021**

# Éléments du dispositif de concertation

## 2 décembre 2020 – 31 janvier 2021

### ▪ 10 réunions publiques

- 1 réunion d'ouverture
- 4 réunions thématiques dont 1 réunion sur l'agriculture et l'hydraulique
- 4 ateliers géographiques
  - Par secteur concerné par le projet
- Réunion de clôture : 28 janvier

### ▪ 10 demi-journées de permanences

- 3 permanences générales
- 10 permanences thématiques

### ▪ Modalités de contribution

- Site [www.contournementarles.com](http://www.contournementarles.com)
- Courrier postal à la DREAL PACA
- Registres dans lieux expositions publiques

### ▪ Documents et supports mis à disposition :

- Arrêté préfectoral
- Flyers et affiches présentant les modalités de concertation
- **Site internet** dédié au projet : [www.contournementarles.com](http://www.contournementarles.com)
- **Dossier de présentation du projet** (90 p.) et dossier de synthèse (28 p.)
- Synthèses d'études spécifiques
- 2 expositions publiques : Arles et St-Martin
- Supports, compte-rendu et enregistrements des réunions à disposition à l'avancement
- Mise à disposition d'un numéro de téléphone pour les personnes en difficulté avec le numérique : 06 41 17 64 11

## La participation en chiffres...

- **Réunions publiques**
  - 394 participants
- **Permanences**
  - 57 rendez-vous (110 rendez-vous pris)
- **Fréquentation site internet**
  - 9 420 visites du site
    - (du 2/11/2020 au 31/01/2021)
- **Réseaux sociaux**
  - Facebook
    - 127 378 personnes ayant vu au moins une fois la publicité
- **1 034 contributions déposées**
  - 759 contributions écrites
  - 39 appels téléphoniques
  - 179 prises de parole en réunions
  - 57 contributions lors des permanences
  - 1 pétition / nuisances Trinquetaille
  - 2 contributions de collectifs :  
1 favorable et 1 opposée

- **Une participation importante aux réunions et permanences**
  - Echanges nourris entre les participants et la DREAL
  - Prise en considération des demandes par la DREAL
  
- **Des contributions écrites développées et porteuses de sens**
  - Une majorité de contributions argumentées
  - Des contributions écrites à la fois de riverains, exploitants agricoles, associations et organismes locaux

**Extraits de la synthèses des  
résultats de la concertation  
concernant plus spécifiquement  
l'agriculture et l'hydraulique**

## Expression de forts enjeux de préservation du cadre de vie, des espaces et activités agricoles et des milieux naturels

- Préservation du fonctionnement du système hydraulique [~ 75 expressions]
  - Qualité de la nappe phréatique et sa recharge, fonctionnement des canaux et leur gestion, mutualisation des ouvrages de transparence hydraulique, ...
- Préservation des surfaces et activités agricoles et travail approfondi sur les compensations individuelles et collectives [~140 expressions]
- Anticipation des effets du chantier

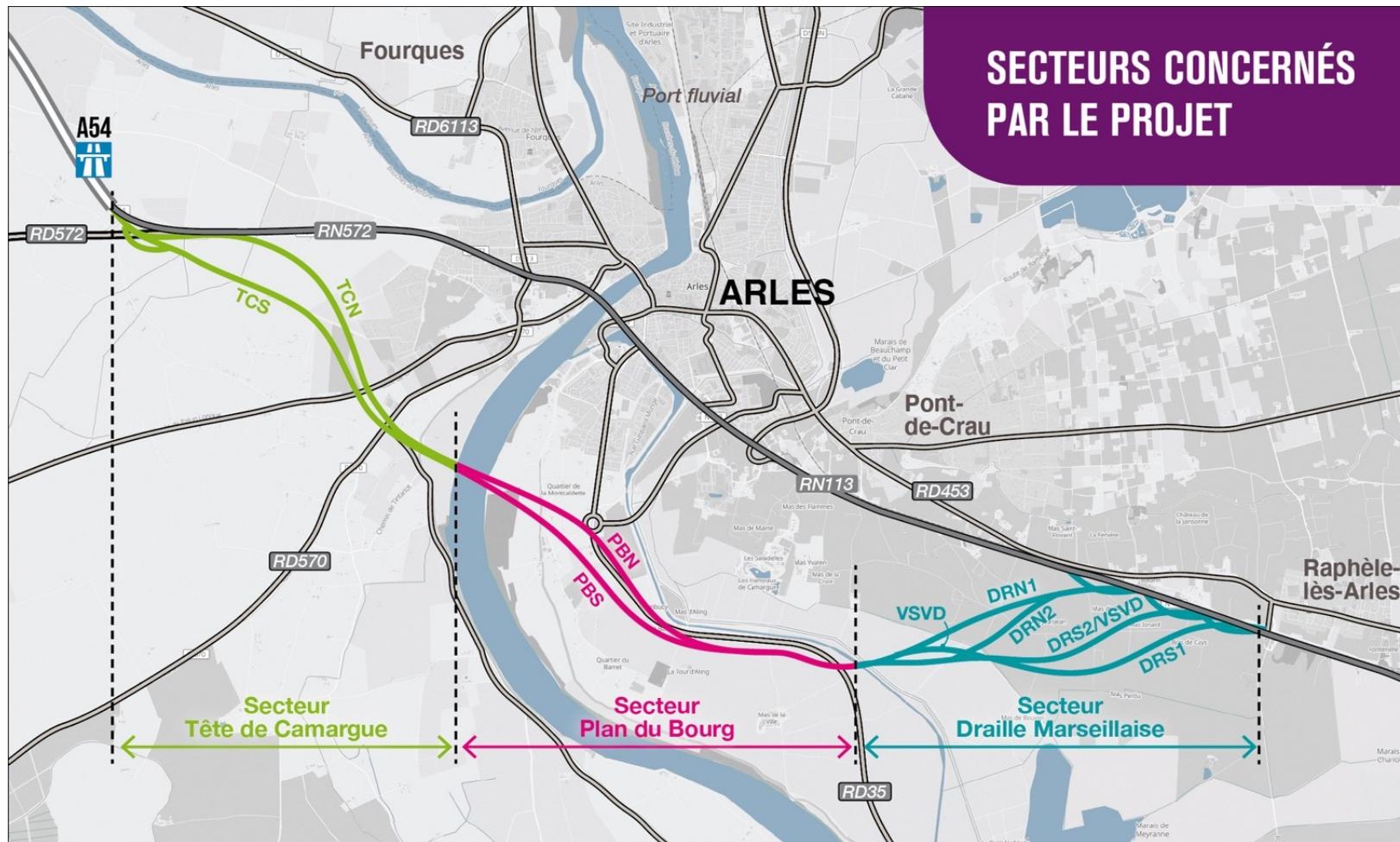
## Prise en compte de l'évolution des politiques publiques dans le projet [100 expressions]

- Demande d'une politique volontariste en matière de report-modal, alternative ou complémentaire au projet
- Demande d'un très grand respect de la démarche Eviter-Réduire-Compenser
  - Sur diverses thématiques : les milieux naturels, l'agriculture, l'hydraulique, ...
- Demande de respect des engagements de l'État
- Réduction émission GES, protection de la biodiversité, zéro artificialisation nette
- Interrogations sur le coût du projet dans un contexte budgétaire national contraint

### 3. Choix d'une variante de tracé au sein du fuseau « VSV »

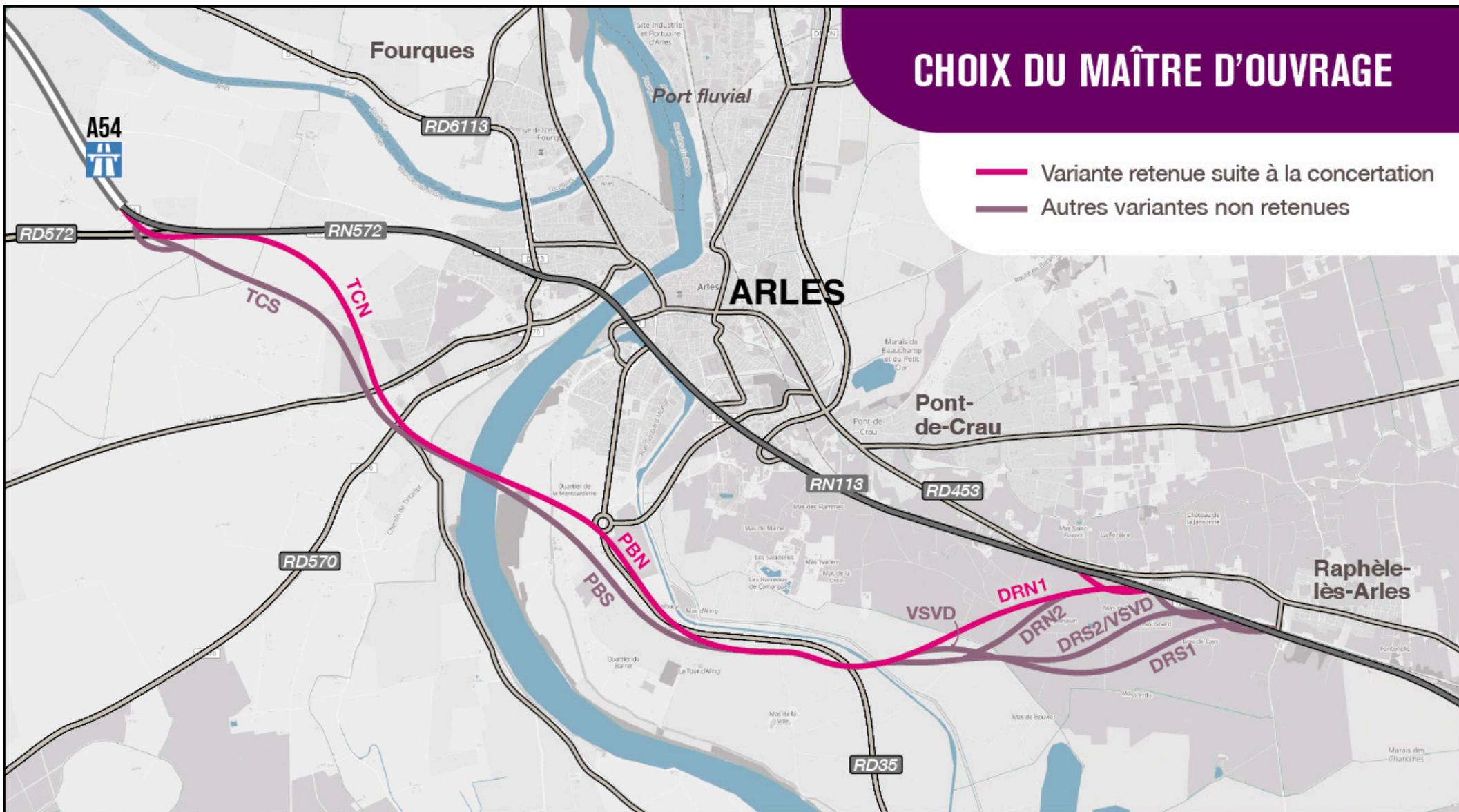
# Rappels

## Variante de tracé proposées à la concertation

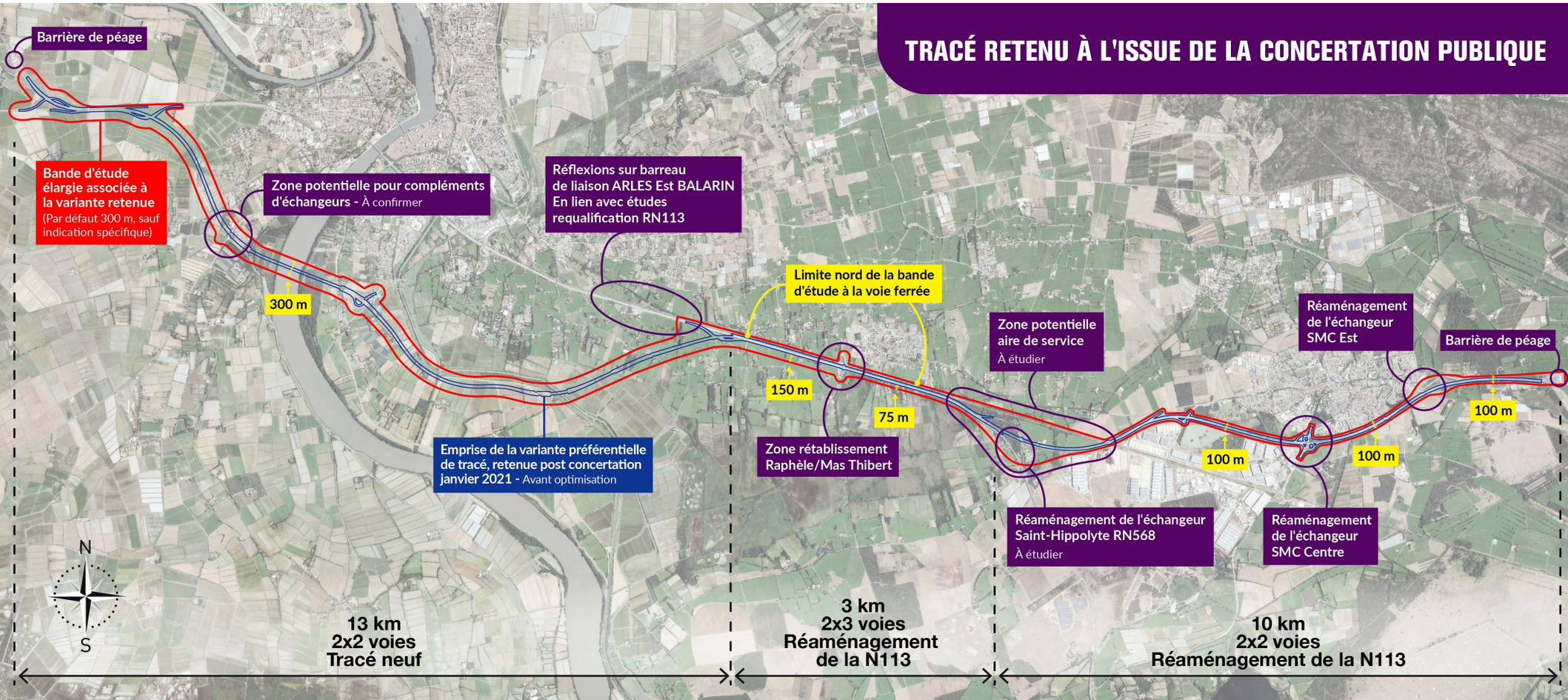


- Variante préférentielle du maître d'ouvrage :
  - TC Nord – PB Nord – DR Nord 1

# Variante de tracé retenue



# Variante de tracé retenue



- Le tracé retenu correspond aux **variantes les plus au nord pour chaque secteur**
- Le projet en lien avec le tracé est à **consolider**
  - Système d'échange, aires de service, positionnement exact des bassins en fonction de la topographie, ...
  - **Toutes les emprises ne sont pas encore définies et stabilisées**
- Le tracé peut être amené à évoluer, pour être optimisé : **dernière phase d'évitement**
- **Pour mémoire :**
  - Projet brut : environ 70 ha de terres agricoles, hors délaissés agricoles
  - Prévoir au maximum 35 ha supplémentaires (agricoles et autres) pour bassins et aires de service

- **Sur le bilan de la concertation et le choix de la variante de tracé**
  - Questions ?
  - Clarifications ?

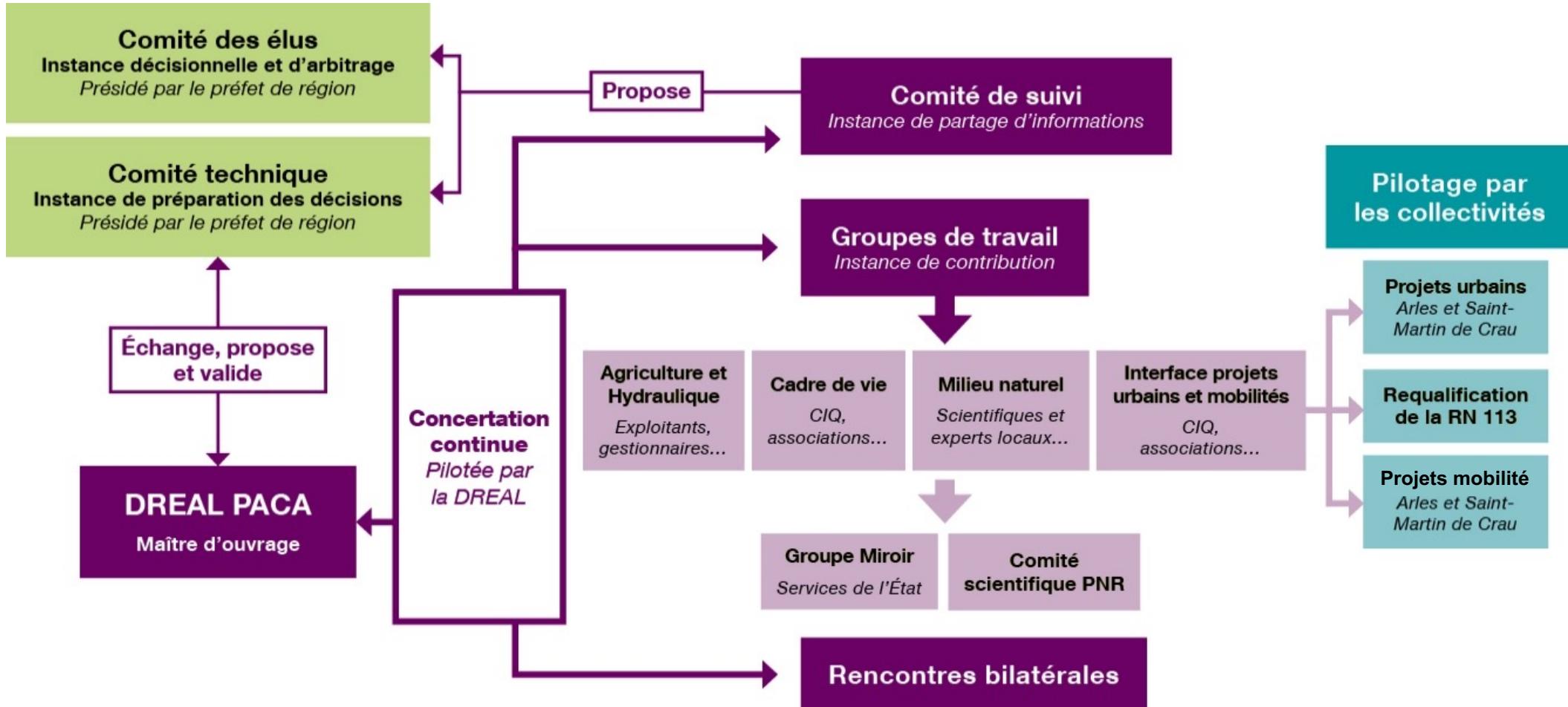


Durée 10 min

## 4. Calendrier prévisionnel du projet de contournement autoroutier

Périodes	Etapes du projet CAA
Juin 2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Choix du tracé par le maître d'ouvrage et définition de la suite du travail à conduire</li> <li>• Publication du bilan de la concertation</li> </ul>
<b>Juin 2021 → 1<sup>er</sup> trimestre 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Etudes détaillées du tracé en vue de l'enquête publique</b></li> <li>• <b>Concertation continue</b></li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> trimestre 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Finalisation du dossier d'enquête « V0 »</b></li> <li>• <b>Lancement des procédures préalables à l'enquête publique</b></li> </ul>
<b>2<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> trimestre 2022</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Concertation du public conduite par la Ville d'Arles sur la Mise en Compatibilité des Documents d'Urbanisme liée au projet</b></li> <li>• Au titre du Code de l'urbanisme, issu loi ASAPA décembre 2020</li> </ul>
<b>Fin 2022 / Début 2023</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Enquête d'Utilité Publique</b></li> </ul>
<b>2024</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Obtention de la <b>Déclaration d'Utilité Publique (DUP)</b></i></li> </ul>
<b>2024 - 2025</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Appel d'offres et désignation concessionnaire</i></li> <li>• <i>Procédures foncières et autorisations préalables aux travaux</i></li> </ul>
<b>2025 - 2029</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>Démarrage des travaux en 2025 / 2026</i></li> <li>• <i>Mise en œuvre des compensations écologiques et agricoles</i></li> <li>• <i>Mise en service à l'horizon 2028 / 2029</i></li> </ul>

# Gouvernance et concertation du projet Période 2021 - 2022



Calendrier	Instance - Objectifs
Juillet 2021	Comité de suivi <ul style="list-style-type: none"> <li>Bilan concertation, décisions du comité des élus et suites</li> </ul>
Juil. – Nov. 2021	<b>Réunions des groupes de travail thématiques</b>
Nov. 2021	<b>Stabilisation du programme de l'opération</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Intégration des enjeux techniques, procédures en lien avec la concertation</li> </ul> <b>Comité technique, Comité des élus et Comité de suivi</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Point sur les études et les échanges avec les acteurs</li> </ul>
Déc. 2021	<b>1<sup>ère</sup> Réunion du « groupe miroir »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Procédures internes aux services de l'État, en lien avec les milieux naturels et impacts agricoles</li> </ul>
Janv. – Fév. 2022	<b>Réunions des groupes de travail thématiques :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Approfondissements si besoin de certaines thématiques</li> </ul>
Fin Fév. 2022	<b>2<sup>ème</sup> Réunion du groupe miroir</b>
Mars 2022	<b>Comité technique, Comité des élus et Comité de suivi</b>

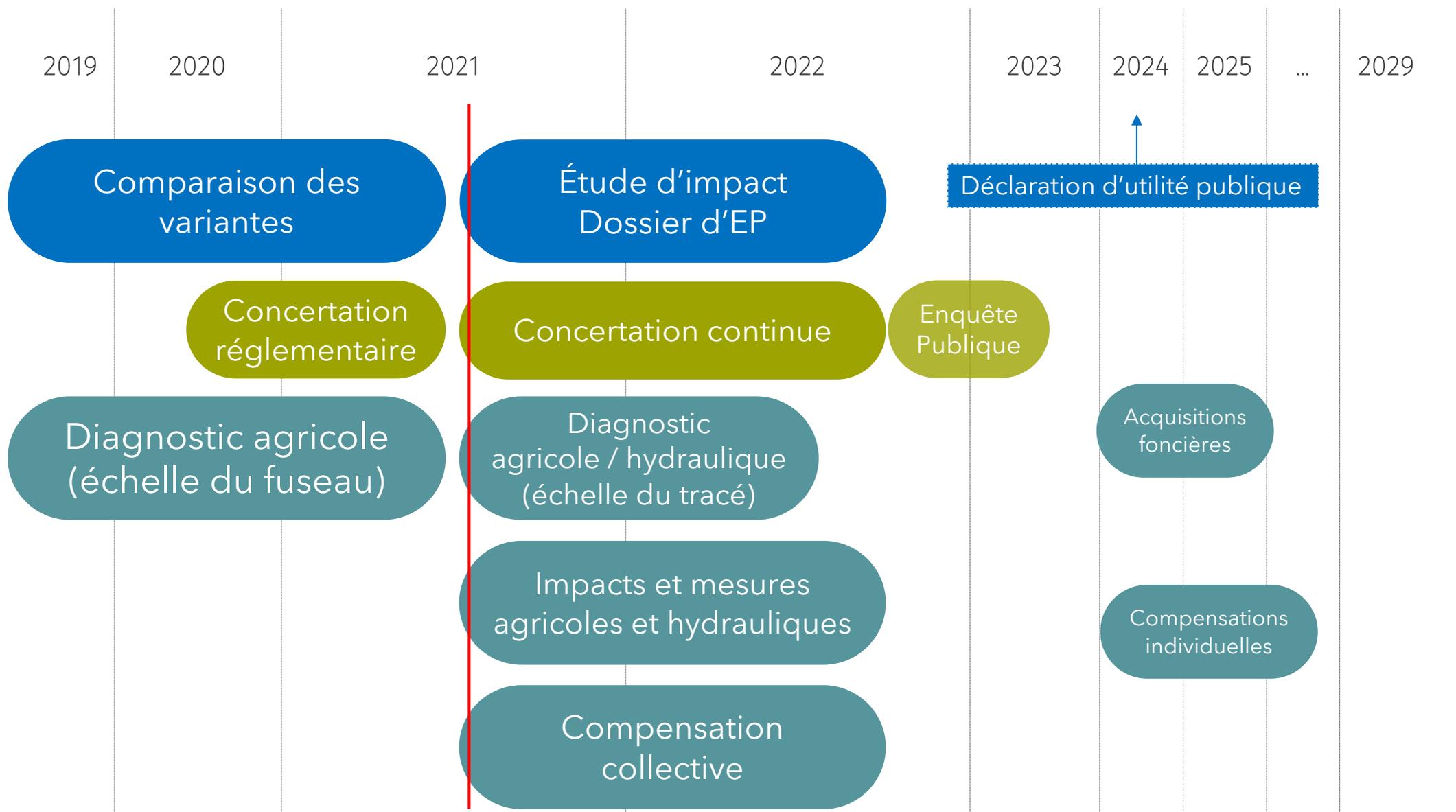
## 5. Démarche de travail sur l'agriculture et l'hydraulique

- Approfondir la **prise en compte des enjeux de préservation de l'activité agricole** (dont labels)
- Approfondir la **connaissance des réseaux hydrauliques** complexes du secteur
- **Travailler avec les exploitants / arrosants concernés** (en lien étroit avec la Chambre d'Agriculture) et les **organismes de gestion hydraulique**
- **Définir les mesures de réduction des impacts du projet** les plus adaptées au secteur : notamment, les rétablissements des communications hydrauliques et agricoles
- Définir les **compensations collectives** à mettre en œuvre si nécessaire

# Démarche : réalisé et prévisionnel

Échelle	Période	Démarche
Fuseau VSV	2005-2010	Études de la Chambre d'Agriculture
Fuseau VSV	2019-2020	<p>Études préalables (TERCIA + EGIS) sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des données géolocalisées disponibles (RPG 2017, données arrosants...)</li> <li>• Des rencontres avec les acteurs/représentants des filières agricoles</li> <li>• Des échanges avec les ASA</li> <li>• Des ateliers de travail avec les exploitants (janvier 2020)</li> </ul>
Tracé retenu	Juillet 2021	<p>Étude préalable agricole / hydraulique - phase 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléments de diagnostic</li> <li>• Entretiens individuels avec les exploitants agricoles / arrosants concernés (directement ou indirectement) par le tracé, en lien avec la Chambre d'Agriculture 13</li> </ul>
Tracé retenu	Jusqu'à l'automne 2021	<p>Étude préalable agricole / hydraulique - phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur la base des entretiens, évaluation des impacts bruts du projet</li> <li>• Conception optimisée du tracé et du projet, avec ajustement des mesures d'évitement fines et mesures de réduction, en lien avec la Chambre d'Agriculture 13</li> </ul>
Tracé retenu	À partir de Novembre 2021	<p>Étude préalable agricole / hydraulique - phase 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction du dossier sur la base du tracé optimisé et intégration du volet agricole / hydraulique dans l'étude d'impact</li> <li>• Travail sur la compensation (en lien avec la Chambre d'Agriculture 13)</li> </ul>

# Étapes-clés des études agricoles et hydrauliques



- **Sur la démarche de travail avec l'agriculture et l'hydraulique**
  - Questions ?
  - Clarifications ?



Durée 10 min

## 6. Dispositif de travail concerté

6.1 Avec les exploitants

6.2 Avec les instances agricoles et hydrauliques

## Les grandes étapes de l'étude préalable agricole / hydraulique

- ✓ Mise à jour du diagnostic agricole / hydraulique
- ✓ Évaluation des impacts du projet sur le fonctionnement des exploitations agricoles concernées et des réseaux hydrauliques
- ✓ Évaluation financière des impacts du projet sur l'économie agricole
- ✓ L'identification et la mise en œuvre des mesures de réduction des impacts
- ✓ L'identification et la mise en œuvre des mesures de compensation agricole collective

## Les moyens principaux mis en œuvre pour réaliser l'étude :

- ✓ Des rencontres individuelles avec l'ensemble des exploitants agricoles potentiellement impactés par le projet (*cf. diapo suivante*)
- ✓ Des entretiens avec les acteurs économiques agricoles impactés et les responsables de la profession

- Réunion d'information et d'échanges du 15/07
- Entretiens individuels avec les exploitants :
  - 1<sup>ère</sup> session : **22, 23, 28 & 29 juillet** (9h-13h ; 14h-18h)
    - Entretiens à la mairie d'Arles – 1<sup>er</sup> étage – Salle 104
    - Les exploitants de Foin de Crau sont invités à privilégier les entretiens des 22 & 23 juillet (si possible)
  - 2<sup>nde</sup> session - rattrapage: **août – septembre 2021** (à préciser)
- Comment s'inscrire aux entretiens ?
  - Sur ordinateur, via le lien suivant : <https://forms.office.com/r/QcKF8SU4HM>
  - Par téléphone, au **06 41 17 64 11** (après le 17 août) ou au **06 62 11 59 20**

## Les principaux objectifs de ces rencontres individuelles sont :

- Vérification / mise à jour / localisation / identification :
  - ✓ Du parcellaire
  - ✓ Du siège d'exploitation
  - ✓ Du réseau d'irrigation et de drainage (avec le sens d'écoulement)
  - ✓ Des martellières / ouvrages utilisés pour chaque exploitation
  - ✓ Du cheminement agricole
  - ✓ Des « points noirs » de la voirie
  - ✓ Des informations concernant l'exploitation (SAU, type de production, MFV, etc...)
  - ✓ Des acteurs agricoles amont et aval
- Analyse des impacts du tracé retenu sur le fonctionnement de chaque exploitation :
  - ✓ Perte de surface (y compris délaissés agricoles)
  - ✓ Effet de coupure (parcellaire ET réseaux)
  - ✓ Autres...
- Recueil des mesures de réduction souhaitées par les exploitants
- Echanges sur les mesures de compensation agricole collective

# Modalités de concertation avec les instances agricoles et hydrauliques

## Groupe de travail phase 1 (septembre-octobre 2021) :

- Retour sur les entretiens individuels : **impacts bruts du projet**
- Échanges sur les optimisations possibles : **dernière phase d'évitement, ajustements du tracé en plan ou en long**
- Échanges sur les **principales mesures de réduction des impacts** à mettre en œuvre :
  - Rétablissement des cheminements agricoles :
    - Priorisation des accès ; besoins en termes de dimensionnement, fréquentation, état, entretien...
  - Rétablissements du réseau hydraulique :
    - Propositions de 2-3 types de rétablissement envisageables ; échanges sur les avantages/inconvénients de chaque type ; échanges sur les modes de gestion à réorganiser avec l'infrastructure
  - Réflexion sur la mutualisation possible entre rétablissements :
    - Agricoles / hydrauliques / écologiques / riverains

# Modalités de concertation avec les instances agricoles et hydrauliques

## Groupe de travail phase 2 (début 2022) :

- Retour au groupe de travail sur les **ajustements de tracé réalisés** (en plan et en long) suite au GT1
- Retour au groupe de travail sur les **modalités de rétablissement retenues** suite au GT1
- **Présentation du projet stabilisé** qui sera proposé aux services instructeurs en vue de l'enquête publique
- **Point sur les impacts résiduels** sur l'agriculture et l'hydraulique

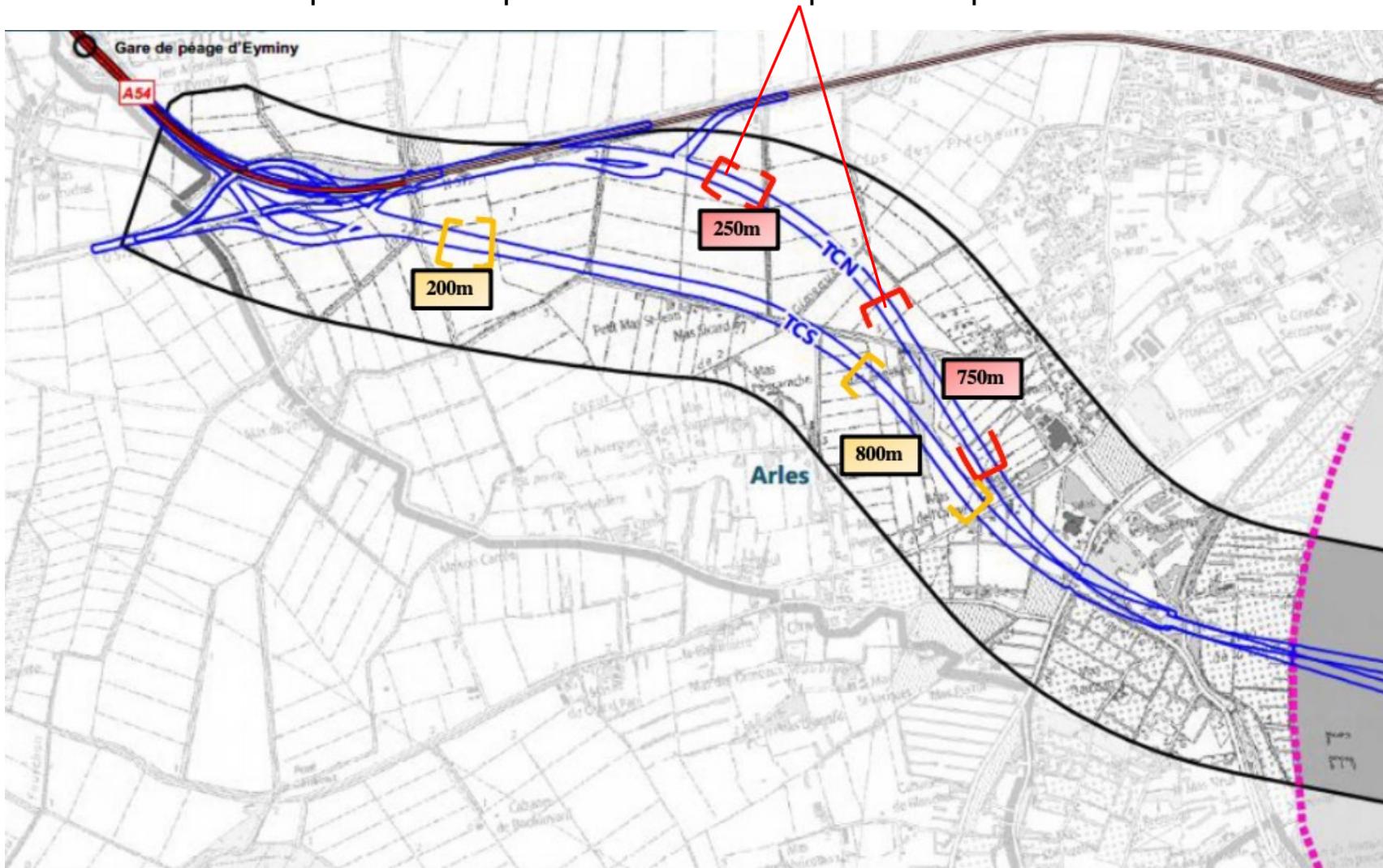
⇒ *Échanges autour des mesures compensatoires envisagées (Chambre Agriculture 13)*

# Tête de Camargue

## Localisation des ouvrages de transparence hydraulique

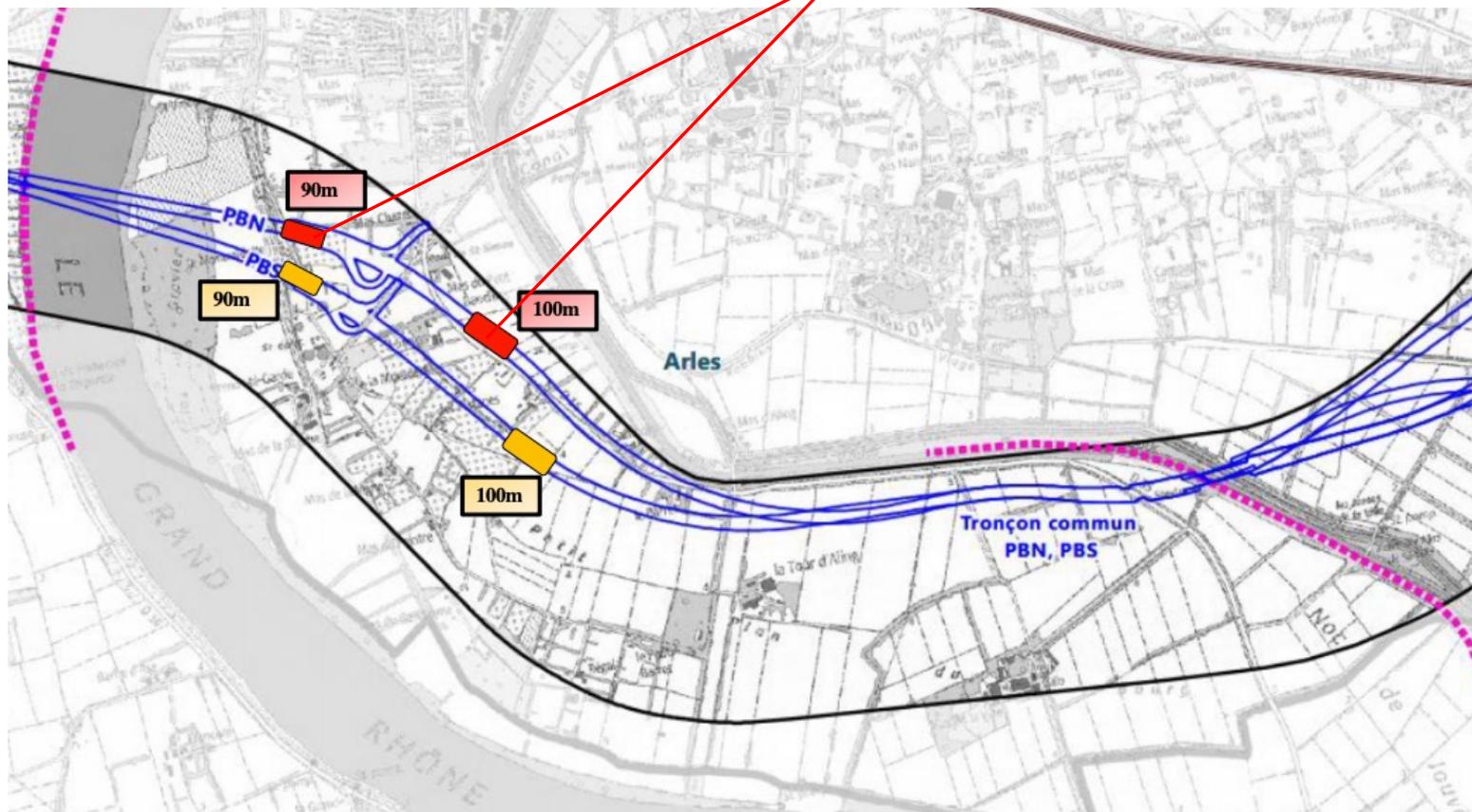
### Rive droite

Ouvertures pour transparence hydraulique - sur variante de tracé retenue (TCN) – avant optimisations possibles lors de la prochaine phase d'études



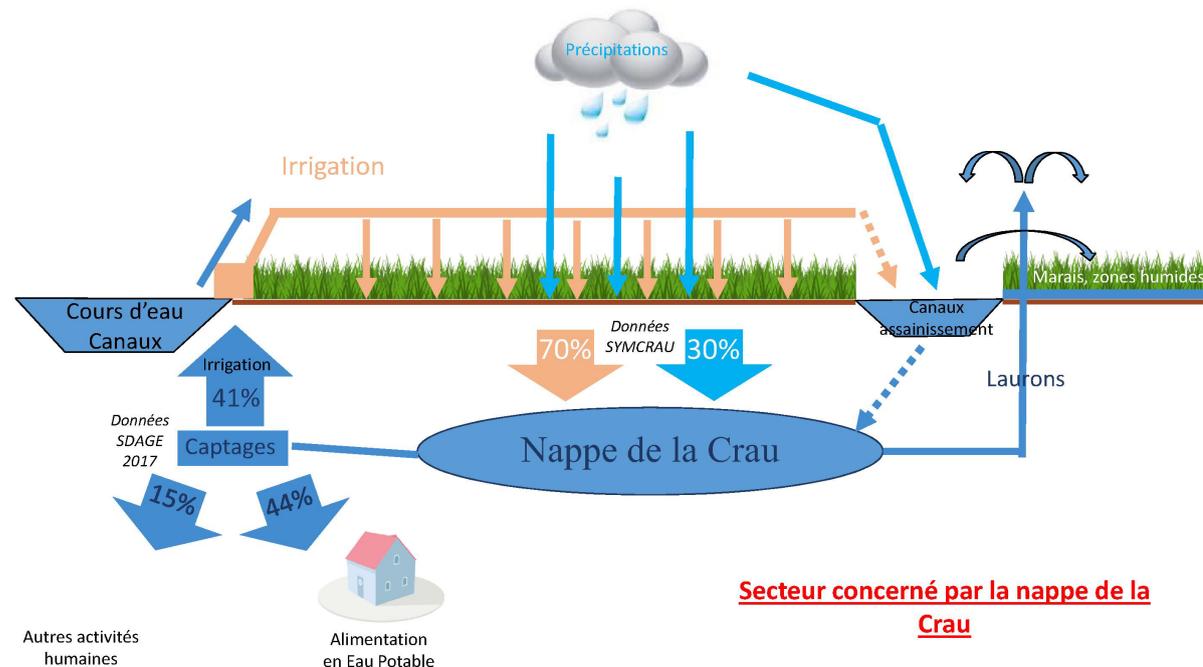
## Localisation des ouvrages de transparence hydraulique

Ouvertures pour transparence hydraulique - sur variante de tracé retenue (PBN) – avant optimisations possibles lors de la prochaine phase d'études



Nota : Ces ouvrages de transparence hydraulique s'ajoutent aux ouvrages existants de franchissement des canaux

- **Problématique de la recharge de la nappe (essentielle pour l'alimentation en eau du secteur) par l'irrigation du Foin de Crau**
  - Fonctionnement complexe, en interaction majeure avec les activités humaines pour l'alimentation (70% irrigation) et l'exploitation



- Travail envisagé avec le SYMCRAU (sur proposition DREAL à venir) pour affiner les impacts du projet et définir des mesures adaptées à cette problématique

+ liens avec les Laurons

- **2019 : définition d'enveloppes des zones humides**
  - Identification des zones humides déjà connues
    - Inventaires départementaux, DREAL, RAMSAR...
  - Identification des habitats abritant une flore caractérisant les zones humides
  - Réalisation de sondages dans les secteurs sans bibliographie ou signe caractéristique de zones humides
  
- **2021 : délimitation fine des zones humides sur le tracé**
  - Réalisation de transects sur les limites d'enveloppe
  - Compléments ponctuels sur les secteurs hors enveloppe pour vérification

- **Sur les modalités de concertation**
  - Questions ?
  - Clarifications ?



Durée 10 min

## 7. Principes de compensation des impacts du projet sur l'agriculture

Lorsqu'un aménagement consomme des terres agricoles, différents dispositifs permettent d'accompagner et de compenser les pertes liées à cet impact :

- **Les acquisitions foncières**
  - Elles se rapportent au foncier et non spécifiquement à l'activité agricole
  - Elles concernent les particuliers comme les agriculteurs
- **La compensation agricole individuelle**
- **La compensation agricole collective**

Les acquisitions foncières seront conduites :

- Soit à l'amiable
- Soit selon la procédure réglementaire d'expropriation pour cause d'utilité publique

L'aménageur s'engage également à des compensations  
**INDIVIDUELLES** :

- Le prix du terrain agricole au propriétaire
  - Le code de l'expropriation prévoit la possibilité d'une réquisition d'emprise totale si l'expropriation compromet la structure d'une exploitation agricole
- L'indemnité d'éviction à l'exploitation
  - Comprend la perte de revenu subie par l'exploitant évincé pendant la période nécessaire (de 5 à 8 ans) au rétablissement d'une situation économique équivalente à celle qui précédait l'éviction
- Les indemnités accessoires relevant du juge de l'expropriation, qui comprennent les indemnités de licenciement

Le nouveau dispositif réglementaire prévoit enfin de compenser **COLLECTIVEMENT** la perte de valeur économique subie par l'agriculture sur le territoire concerné **en finançant des actions permettant de retrouver, non pas la surface antérieure, mais le potentiel économique agricole.**

## Exemples de compensation agricole collective :

- Reconstitution du potentiel de production
  - Reconquête de friches agricoles, échanges parcellaires, aménagement foncier, ...
- Mise en place d'un projet ou d'une politique locale de développement
  - Installation d'équipements agricoles structurants, développement de circuits courts, point de vente collectif, études répondant à un besoin de proximité, projet de filière, agrotourisme, irrigation, drainage, ....
- A défaut, la création ou la participation à un fond de compensation
  - Versement à un fond de compensation créé localement, porté par une collectivité, une Chambre d'agriculture, une association, ... avec un suivi partenarial de l'emploi

- **Sur les principes de compensation des impacts du projet**
  - Questions ?
  - Clarifications ?



Durée 10 min

# Merci pour votre attention



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**DREAL  
PACA**

*Réunion d'information – 15 juillet 2021*  
*Groupe de travail Agriculture & Hydraulique*

